

# Malarce sur-la Thines

Bulletin

2

0

2

4





## Le mot du maire



Chers toutes et tous,

Tout d'abord,  
au nom des membres du conseil municipal et  
en mon nom personnel,  
je tiens à vous souhaiter une belle et joyeuse année 2025.

2024 a été une année marquée par des événements météorologiques extrêmes dans notre département mais heureusement, notre commune a été relativement épargnée.

Dans ce bulletin, vous découvrirez un aperçu des travaux, des actions et des événements qui ont marqué notre commune durant l'année écoulée et surtout, après la construction de l'atelier technique en 2023, en 2024 c'est l'aménagement des abords de la mairie principale de Malarce avec : sa halle en bois et ses gradins de pierres sèches .

Une belle réussite qui sera inaugurée au printemps, venez nombreux !

Alors que nous entamons la dernière ligne droite de notre mandat, je souhaite profiter de cette tribune pour partager avec vous quelques réflexions sur ma fonction de maire, un rôle à la fois passionnant et complexe car la réalité du « métier » de maire , ainsi que les défis qui en découlent et que nous devons relever, poussent parfois certains à baisser les bras.

Pourquoi un maire hésite-t-il à se représenter ?

La complexité des relations avec les services de l'État et les exigences croissantes des citoyens rendent chaque décision délicate. La « qualité » de maire (et d'adjoint aussi) exige un large éventail de compétences ( gestion de personnel, comptabilité et éconamat, négociations, assistante sociale, urbanisme, techniques etc...) , pouvant être acquises au fil des années par l'expérience et la formation. Si on veut bien faire les choses, il est essentiel de prendre le temps de se former, de comprendre les enjeux et de prendre du recul, tout en restant ouvert à l'auto-évaluation. Dans ce rôle, il est nécessaire d'être à la fois un représentant, un médiateur, et parfois un bouclier face aux critiques. Il faut savoir encaisser, tenir bon même lorsqu'on est confronté à des situations difficiles, tout en faisant preuve de fermeté mais sans agression. Parfois J'ai l'impression que tout repose sur mes épaules, même des faits qui remontent à des décennies ou dont nous ne sommes pas à l'origine. La fonction de maire est passionnante, mais elle peut également se révéler ingrate car avec toute ma bonne volonté, il est impossible de satisfaire tout le monde et il est fréquent de constater que les préoccupations individuelles l'emportent sur l'intérêt général. Cette réalité peut être difficile à comprendre et à gérer.

Cependant, nous devons toujours nous efforcer d'être justes envers chacun. L'intérêt pour ce que je fais est réel et je voulais vous faire partager ma réflexion à ce moment du mandat. Pas d'inquiétudes ma motivation est toujours là , il était honnête de ma part d'exprimer mon ressenti . Je tiens à remercier les membres du conseil municipal au temps qu'ils passent pour le bien communal et un remerciement particulier à mon premier adjoint, Jean BYKENS, pour le travail remarquable qu'il fait en général et notamment pour les finances de la commune et à Morgane GUILLEMOZ, secrétaire générale, pour sa patience à nous supporter tous !

Merci pour votre confiance et votre soutien.

Ensemble, continuons à œuvrer pour notre commune.

Une belle année 2025, surtout de la joie !

Bien à vous,

Delphine Feuillade-Brière



### Tel Mairie:

04 75 39 45 26

### Mail:

mairie.malarce@orange.fr

### Ouverture Mairie:

Jeu de 9H à 12H

et de 14H à 17H30

Vendredi de 9H à 12H



Et pour connaître les infos  
et les actualités en temps réel,  
inscrivez-  
vous à la Newsletter sur le site  
de la commune:

<https://malarce-sur-la-thines.com>

## Naissances

Gwénaél BOLLINI  
FRENAL,  
né à Aubenas,  
le 19 janvier 2024,  
fils de Sophia-Indi  
FRENAL et de  
Benjamin BOLLINI

Thines



Thines

Esmée CRENN  
BAUDINAT,  
née à Aubenas,  
le 23 juin 2024,  
fille de Chloé CRENN  
et Youri BAUDINAT

La Figère

Orion CHOQUET  
JOLY,  
né à Aubenas,  
le 16 mai 2024,  
fils de Bérangère  
JOLY et Julien  
CHOQUET

Thines

Lubna WATELET  
née à Aubenas  
le 14 novembre 2024  
fille de Charlotte  
WATELET et  
Valère DURAND



Ezra LUCAS,  
né à Aubenas,  
le 9 septembre 2024,  
fils de Justine ROGER  
et Simon LUCAS

Malarce

## Mariage



Mariage de Sylvie CANET  
et Fabrice BAUDINAT



Célébré le  
21 septembre 2024

## Parrainage civil

Satine BOULARD



## Mentions de décès

Jean-Marc LEXTRAIT  
décédé à LA TRONCHE,  
le 28 mars 2024

Amélie D'HENNEZEL  
décédée à SAINT-PRIEST-  
EN-JAREZ,  
le 4 novembre 2024

## Transcriptions de décès

Henriette GINIER décédée à AUBENAS, le 5 janvier 2024

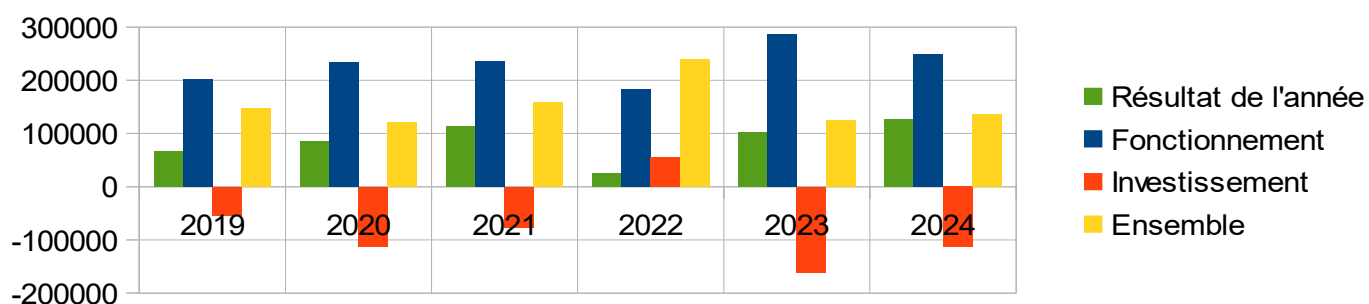
Edouard DUBOIS décédé à LES VANS, le 18 juin 2024

Eva DUBOIS décédée à BRY-SUR-MARNE,  
le 18 septembre 2024

# Aperçu des comptes

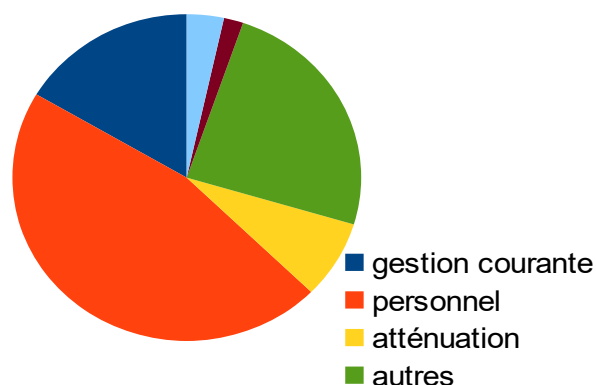
## Le budget

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	431.857	558.188	397.586	182.302	829.443	740.490
Résultat de l'exercice		126.331	215.284		88.953	
Résultat reporté 2023		122.498		3.829		126.327
Résultat de clôture		248.829	211.455			37.374
Restes à recevoir				98.467		98.467
Excédent de financement						135.841



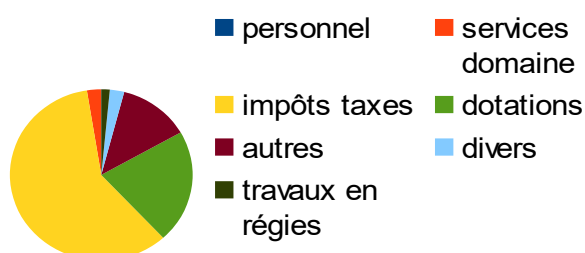
	Dépenses de fonctionnement	
	2023	2024
Charges de gestion courante	75.134	71.307
Charges de personnel	179.395	199.212
Atténuation de produits	34.609	33.322
Autres charges	105.740	105.404
Charges financières	5.611	7.807
Divers	2.425	14.805
<b>Total dépenses</b>	<b>402.914</b>	<b>431.857</b>

### Détails des charges



	Recettes de fonctionnement	
	2023	2024
Charges de personnel	4.668	429
Produits services domaine	11.680	13.634
Impôts et taxes	326.278	331.028
Dotations	88.427	119.588
Autres produits de gestion	59.420	70.892
Divers	2.001	14.399
Travaux en régie	13.131	8.218
<b>Total recettes</b>	<b>505.605</b>	<b>558.188</b>
Résultat reporté	184.023	122.498

### Détails des produits





## Compétences Eau et Assainissement

Dans le bulletin de l'année passée, il était annoncé que les compétences Eau et Assainissements passeraient à la communauté de communes pour le 1er janvier 2026. Mais un gouvernement BARNIER, éphémère et sans légitimité, est passé par là et a annoncé, en fin d'année 2024, changer les règles du jeu en pleine partie : fin du transfert obligatoire des compétences ?

*Nous sommes dans le flou le plus total.....*

De plus, nous avons, donc, préparé en 2024 ce transfert afin d'adhérer au SISPEC puisque c'était le scénario prévu : suite et fin de la mise à jour du schéma directeur de l'eau potable, entrevue avec la direction du SISPEC au printemps, visite des installations de la commune à l'été, relevé des compteurs d'eau conjointement avec un employé du syndicat en septembre et de nouveau réunion avec le syndicat en octobre pour conclure le transfert au 31 décembre 2024. Mais, unilatéralement, le SISPEC décide, lors de son comité syndical du 19 novembre de ne plus intégrer notre commune à la fin 2024 ! Tout cela, sans concertation : on savait le Président du SISPEC coutumier du fait sur d'autres dossiers. On constate, aujourd'hui, qu'une adhésion au SISPEC va être compliquée : changement possible du cadre légal et façon de faire de la direction du syndicat, on refroidit notre ardeur si

la communauté de communes ne prend pas les compétences Eau et Assainissement et donc le contrôle du syndicat.

Nous restons de nouveau au bord de la route, alors que les communes de Sainte Marguerite Lafigère et Montelgues ont été acceptées au SISPEC. On nous parle de solidarité entre communes comme pour le PLUi, la Fibre, etc....

Qu'en est t-il ?

En ce qui concerne le schéma directeur de l'eau potable, celui-ci est enfin terminé ! Voici ce qu'il faut en retenir :

- Il n'y a pas de fuite réseau enregistrée pendant la période d'examen.
- La ressource en eau est OK, il y a une adéquation besoin/ressource actuellement.
- Une extension du réseau d'eau potable vers la haute vallée de Thines est chiffrée : 1.350.000 euros. Ce sera très compliqué à réaliser vu le rapport montant à financer/nombres d'abonnés futurs.
- De même, une extension vers le hameau de Belle Rouvière serait évaluée à 261.000 euros, avec les conclusions identiques pour 5 abonnés.
- Les travaux à envisager à court terme sont la mise aux normes du captage de Thines (Déves), l'amélioration de la gestion de la ressource et l'entretien du réseau : mise en place de compteurs de prélèvement, réducteurs de pression à certains endroits, télégestion et traite-

ment automatique (chloration).

Il faudra voir, si en restant indépendant nous continuerons à bénéficier d'aide financière de l'Agence de l'Eau.

Un aperçu du schéma directeur est consultable sur le site internet de la commune.

Enfin, dernier sujet, il y a une réforme des taxes sur l'eau au 1er janvier 2025. En effet, les redevances Pollution (0,29 cts/m<sup>3</sup>) et Modernisation Réseau Collecte (0,16 cts/m<sup>3</sup>) sont supprimées. Elles sont remplacées par une redevance Consommation d'Eau Potable de 0,43 cts/M3 et une redevance Performance Réseau de 0,01 cts/M3. Ce qui au final signifie que les abonnés qui ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif vont payer 0,15 cts/M3 de plus qu'en 2024.

Sous prétexte de financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques afin de contribuer ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, cette réforme des taxes sur l'eau nous est imposée ! Dans la réalité, l'État siphonne les agences de l'eau pour renflouer ses caisses : 130 millions de prélèvement proposé au budget 2025 en pleine crise climatique !

*Chacun appréciera....*



# Aménagement de la place



## Etapes de construction de la Halle



Après l'atelier technique en 2023, l'aménagement de la place de Malarce s'est poursuivi, cette année, avec la construction de la halle, des gradins en pierres sèches, de la coursive autour de la Mairie ainsi que le prolongement de la route jusqu'aux maisons du dessous. Le chantier en pierres sèches a débuté mi-mars pour se terminer fin juin. Trois gradins de 50 cm de haut ont été réalisés pour une assise confortable. Ils sont reliés par un escalier de 15 marches qui permet d'accéder à la terrasse supérieure. Les habitants et les agents ont apporté leur pierre à l'édifice lors des journées participatives mises en place par la Mairie. C'est Romain aidé par Nina (habitants de la commune, *NR Landscaping*), notre murailleur de confiance qui a déjà œuvré sur le cimetière, qui a dirigé les travaux pour un résultat dont chacun pourra juger de la qualité. Dans l'été, Sébastien et son équipe (Construction d'Aujourd'hui, Ves-seaux) ont pris le relais avec la construction de la halle et de la coursive. Le toit de celle-ci a été équipé de panneaux solaires (voir article annexe). Enfin, à l'automne, le SIVTA a aménagé l'accès à la Mairie et mis en place l'enrobé.



# Aménagement de la place



## Etapes de construction des Gradins



HOERNER  
ORDONNEAU  
architectures

FROMENT  
B.T.P.  
87 - LES ANS

NR landscaping

CONSTRUCTION  
D'AUJOUR'HUI

# J'veux du soleil.



## Focus sur les installations photovoltaïques

### Qui a dit que la météo de 2024 était pourrie ?

On constate bien la baisse d'ensoleillement cette année sur les données de production des centrales solaires. La centrale sur le toit de la Mairie, exploitée par AURANCE ENERGIES, a produit 17,12 MWh en baisse de 8% par rapport à 2023. La centrale de l'atelier a produit 16,50 MWh pour sa 1<sup>ère</sup> année.

Début novembre, 14 panneaux photovoltaïques (photo ci-contre) sont installés sur la façade de la Mairie pour de l'autoconsommation avec revente du surplus, cette fois. Puissance crête : 6,160 kW. Coût : 14.000 euros TTC

Pour rappel, le fonctionnement des centrales peut être suivi en direct sur le site internet de la commune.

Un projet d'autoconsommation collective patrimoniale est à l'étude pour 2025 : le courant produit grâce aux centrales solaires alimenterait tous les bâtiments communaux ce qui permettrait d'organiser au mieux la consommation d'électricité.



Enfin, toujours dans cette démarche, la Mairie a fait l'acquisition d'un utilitaire FIAT DOBLO électrique pour les cantonniers.





## Travaux communaux

### Un schéma directeur D.E.C.I (Défense Extérieure Contre Incendie)

a été établi cette année afin de :

- répertorier toutes les zones où la défense Incendie est faible ou absente
  - définir des emplacements stratégiques pour implanter une citerne bois en priorisant les aspects techniques (accès camions pompiers par ex), également en sécurisant le foncier .
  - prioriser les sites les plus urgents par ex : la vallée de Tastevin, Hugon où la route de Meysognial
  - Définir un calendrier de faisabilité.
- Pour informations, les citernes pour de la DECI et leur mise en œuvre coûtent chers (env. 22 000 €) et sont très peu voir pas subventionnées ( notre demande 2024 a été refusée).

Depuis janvier 2025, des bacs bleus « spécial cartons ondulés » ont été mis en place sur tous nos aires ordures ménagères On n'oublie pas de toujours bien trier !

Enfin! La citerne DFCI ( Défense Forêt Contre Incendie) située à Peyre et dont l'accès et le fonctionnement était bloqué depuis plusieurs paires d'années a enfin pu être rénovée et déplacée en haut du Clapeyrol afin d'être utile au plateau et en appui à la vallée de Thines.

L'escalier du Clocher de l'église de Malarce s'écroulait depuis plusieurs années et son accès était devenu dangereux pour le sonneur de Malarce Michel GINIER , 82 ans. La municipalité remercie l'initiative de la familleGINIERd'avoirreconstruitl'escalier d'accès au clocher presque à l'identique .

Suite au départ du dernier locataire (restée 17 ans) de l'appartement Est situé au dessus de la mairie de Malarce – Il a été procédé à des travaux de rafraîchissement général, d'isolation et une modernisation de la salle de douche – dès les travaux finis l'appartement était reloué à une famille . En 2025, un autre grand appartement à Lafigère sera proposé à la location au printemps après les mêmes travaux de remise en état et modernisation .



Travaux communaux

## Rémi

c'est l'entretien véhicule et l'électricité. Il a son habilitation électrique et effectue toutes les réparations et vérifications électriques



## Raphaël

c'est le bois et la maçonnerie. Cette année, notamment, il nous a fabriqué de beaux panneaux d'affichage

## NOS AGENTS TECHNIQUES A L'HONNEUR

Quelle chance d'avoir des agents techniques polyvalents pour tous les travaux intérieurs/extérieurs que nous avons à faire sur notre vaste commune. Leur savoir-faire nous permet de faire des économies.



## Laurent

c'est la plomberie et la soudure.

Cette année, entre autre, c'est lui qui a conçu tous les beaux supports des panneaux d'interprétation du Village de Thines.



## Arnaud

est venu 2 mois en renfort « maçonnerie » à l'automne et également, compte-tenu de ses compétences « taille et restauration de la pierre » s'est occupé de nettoyer le monument de la résistance. Il sera embauché en 2025 en CDD pour la restauration de tous nos monuments aux morts.



Comme promis à Line Bacconnier, le Monument de la résistance a été entièrement nettoyé par un professionnel de la pierre, Arnaud.

Barrière du pont au champ d'Eynès





Pont de Tastevin

## Travaux du SIVTA Syndicat Intercommunal Voirie et Travaux Annexes

Autre les « emplois » (entretien des zones goudronnées) effectués chaque année ( en 2024 = 13200 € non subventionnés) sur les 40 km de voiries communales , le SIVTA s'occupe de tous les travaux de voirie que les agents techniques ne peuvent pas faire et nécessitant des engins comme le curage de fossés, l'enlèvement des gros éboulis , l'arasage des bords de route, création ou rénovation de chaussées, etc...

En 2024, le grand chantier « voirie » était la remise en état et reconstruction du chemin de la mairie de Malarce ( 28 400 € dont 9240 € de subvention du département). L'accès a Tastevin n'étant plus possible et l'ouverture de l'entrée du pont trop étroite pour le passage des secours, la solution la plus rapide pour la sécurité de tous était la

pose d'une barrière en fer forgé en applique, dans le vide (montant 6400€). Une solution plus esthétique sera étudiée à moyen terme .

### Les « grands » travaux de la commune en 2024

Vous avez déjà eu un aperçu les pages précédentes et bien entendu il y a les travaux indispensables comme: **Les travaux de voiries** ( fossés, buses, réparations ...), souvent « invisibles » et pourtant primordiales .

**L'entretien courant des bâtiments communaux**, par ex: cette année le mur d'enceinte du nouveau cimetière de Malarce a été clos en pierres maçonnées, également les finitions autour de la nouvelle Halle, la remise en état de la dalle OM du Clapeyrol etc ..

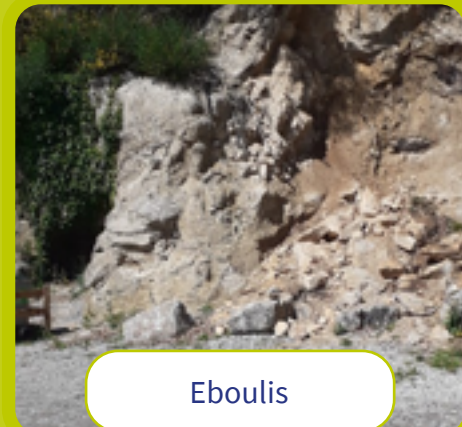
**La campagne de débroussaillage des chemins** (et certains bords de route) faite par les cantonniers. **Nouveauté cette année**, l'éparage des bords des routes communales a été effectué, un peu tard à cause de semaines pluvieuses , par un agriculteur de la commune , Tristan PAILHÈS qui a fait un travail très soigné.

Puis la suite et fin de l'aire de retournement du village de Thines : La construction du mur coté route en pierres.

Aire de retournement parking de Thines



Route de la mairie



Eboulis

Sur la Corniche, surplombant l'église , un mur vieillissant et menaçant a été entièrement démonté et remonté : un très beau travail , pas évident et dangereux, effectué par Raphaël , agent technique.



Embellissement du village :

Après les barrières du cimetière, du gîte d'étape, de la montée du Gerboul , de nouvelles barrières en fer forgé ont été posé dans la montée aux gîtes – entreprise AZZOLIN julien (8500 €)





La vie de la commune



Mur de La Figère



Equipe La Figère

Le rendez-vous annuel dédié à l'entretien des chemins de randonnées a eu lieu en Avril. Cette année, il y avait 2 équipes pour le nettoyage de 2 chemins et la reconstruction complète d'un mur en pierres sèches. Une grande équipe de 14 personnes pour un grand chemin reliant «La croix» et Belle Rouvière «vallée de la Thine». Une petite équipe de 8 personnes à Lafigère pour un chemin et un joli mur/banc en pierres sèches bordant un sentier très passant du hameau qui était écroulé depuis plusieurs années.



Sentier de La Figère

**Un grand merci pour votre motivation et votre dynamisme!**



Equipe Belle Rouvière



Equipe La Figère pendant la reconstruction



Sentier de Belle Rouvière

Equipe La croix de conte

ENTRETIEN

SENTIERS





Puis à 17h un concert a eu lieu dans l'église de Thines : « Castanea Vibrations », avec mise en musique des vibrations des châtaigneraies.



Un livret qui explique tous les panneaux est en vente à la Maison du Gerboul à Thines et à l'Office de Tourisme du Pays des Vans.

## INAUGURATION PARCOURS D'INTERPRÉTATION DE THINES

Samedi 7 septembre 2024 à 15h.  
Maison du Gerboul  
Thines

Samedi 7 septembre, plus de cinquante personnes étaient présentes au village de Thines pour l'inauguration du Parcours d'interprétation du site de Thines.

C'est dans le cadre du géo-site que le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, Géoparc de l'UNESCO, a choisi de doter ce village de plusieurs panneaux qui expliquent le site, sa géologie, son histoire, ses paysages, son architecture, l'église, le monument aux résistants et même les personnages remarquables de l'histoire récente de Thines. Dominique Allix, président du Parc, et Delphine Feuillade-Brière, maire de notre commune, ont accueilli les habitants et les visiteurs dont plusieurs élus locaux et départementaux, avant une visite commentée passionnante par les auteurs des panneaux : Maryse Aymes, géologue et Bernard Salques, anthropologue.

La visite du village était suivie d'un verre de l'amitié à la mairie annexe, décorée des panneaux des fêtes des Castagnades. Il y a eu des discours du Président du Parc, de Joël Fournier, président de la Communauté de Communes, de Brigitte Belmonte, présidente de l'association Les Amis de Thines et de notre maire - qui a tracé l'histoire de l'idée du parcours d'interprétation à l'initiative de Jean-François Lalfert qui était alors conseiller municipal et délégué au Parc -



## Cérémonie de Tastevin 4 août 2024

La vie de  
la commune

Avant l'aube du 4 août 1943, des soldats de l'armée nazie sont venus à Tastevin, au fond de la vallée de Thines, pour assassiner six jeunes maquisards qui s'y étaient installés. Lors de ce massacre, ils ont aussi tué trois habitants de Thines. Quatre-vingt un ans après, jour pour jour, dimanche 4 août devant la stèle de Tastevin, notre municipalité a organisé, comme chaque année, une cérémonie en leur mémoire, avec l'association vanséenne des anciens combattants et prisonniers de guerre (ACPG) ainsi que l'amicale du 1er régiment des francs-tireurs partisans français (FTPF) de la Drôme. Plus de 40 personnes étaient présentes. Après avoir écouté Le Chant des Partisans, l'appel des noms des victimes il y a eut la minute de silence en leur mémoire, et La Marseillaise. Roger Moutet, des ACPG et Françoise Rieu-Fromentin, Conseillère Départementale, ont tous deux rappelé dans leurs discours l'action des résistants lors de cette 1ère bataille de la Résistance en Ardèche, tout en faisant le parallèle avec la triste situation mondiale et les Jeux Olympiques qui montrent une formidable union des athlètes du monde.



Notre maire, a rappelé le label « Village en Poésie » de notre commune et Jean-Noël Charcellay de l'association Les Amis de Thines, a lu un poème à la fois émouvant et optimiste « La Voix » du poète et résistant Robert Desnos, mort en déportation. Ensuite, des gerbes de fleurs au nom de l'ACPG, des FTPF, du Conseil Départemental et de notre Commune ont été placées devant le monument. Les fleurs communales ont été portées par les descendants d'une des victimes thinéins de cette tragédie.





## Les Baranhas

En cette année 2024, l'équipe des baranhas s'est agrandi en accueillant de nouveaux membres actifs. Ensemble, ils vous ont proposés divers événements tout public .

« Halloween des enfants », les enfants tous costumés, sont partis à la chasse aux bonbons !

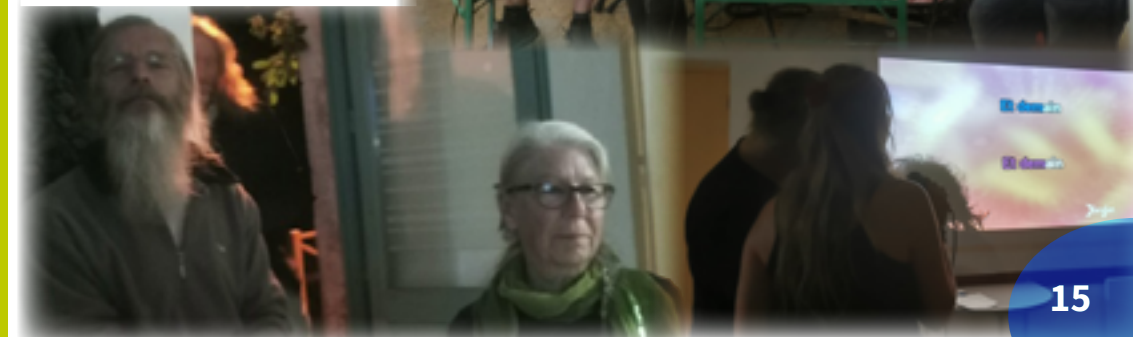
« Soirée Karaoke/Blind Test », une soirée où bonne humeur et rire étaient mis à l'honneur. Un Panier gourmand à été offert aux gagnants du Blind Test .

« Soirée Jeux », ce fût un super moment d'échange et de convivialité autour d'une bonne soupe.

Grâce à tous les habitants de la commune présents, nous avons passés de doux moments de rires et de partages.

Pour l'année 2025, l'association continuera de vous proposer sur la commune, une multitude d'évènements pour petits et grands. En commençant par l'agenda d'hiver !

Comme chaque année , il nous tient à cœur d'accueillir toutes vos belles idées afin d'enrichir la vie associative de Malarce. Nous vous attendons nombreux pour nos évènements à venir !!



La vie de associative

# Le Malarché

Depuis 4 années maintenant le Malarché est présent tous les jeudis de l'année avec différents stands: pain, fromages, pâtisseries, légumes, aromates, snack, selon les saisons autour de la buvette, lien de convivialité.

Le Malarché propose aussi des animations: cette année, 5 concerts, un one man show (el gordo), 2 repas au profit des restos du coeur (un en janvier avec 660 € récoltés et un en décembre avec un record de 780 € récoltés) avec cet été le premier bal populaire du village de Malarce et un bal pour Halloween cet automne.

Le Malarché c'est aussi des commandes groupées de produits Bio et/ou locaux 4 fois par an.

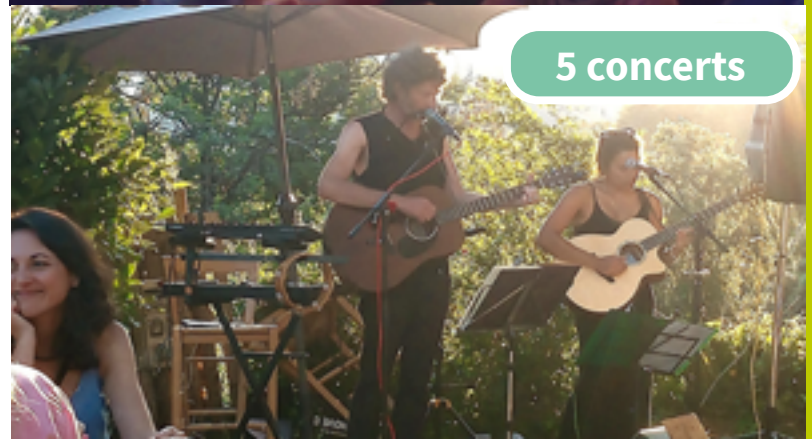
L'association Laplace



repas soutien  
aux restos du  
coeur



5 concerts







## Pétanque

**Le samedi 31 août**

les « chasseurs de Malarce » et l' A.C.C.A ont, à nouveau cette année, organisé un concours de pétanque sur la place de la mairie de Malarce. Un succès avec 65 doublettes de pétanque tout au long de la journée et une belle soirée conviviale autour de la nouvelle halle.



**Les gagnants sont Alexandre et Damien**



ORGANISÉ PAR LES CHASSEURS DE MALARCE  
CONCOURS  
**Pétanque**  
PLACE DE LA MAIRIE  
EQUIPE GINIER

**SAMEDI**  
**31 AOUT**  
**2024**  
**14h30**

14h30 : Doublette 150 euros + mise  
18h30 : buvette et Grillades

Crêpes / Tamboula / Buvettes

Le comité ne sera pas responsable en cas d'accident. IPNE



## La vie de l'association

L'association a pour objet « la protection et la mise en valeur du village de Thines et de ses abords dans le respect de leur spécificité ». Elle compte actuellement 56 membres, en France et à l'étranger.

Grâce aux « membres actifs » de l'Association et aux « bénévoles », le nombre et la qualité des manifestations ont cette année encore enthousiasmé le public : touristes, résidents permanents et secondaires. Les adhérents se sont retrouvés salle Robert Fabre à la Mairie annexe de Thines pour leur Assemblée Générale organisée le 24 juin 2024. Si le nombre d'adhésions est stable, l'association est toujours ravie d'accueillir de nouveaux membres.

Les bilans moral et financier ont été présentés et votés à l'unanimité.

Nos actions sur Thines ne sont possibles que grâce au soutien du Parc Naturel des Monts d'Ardèche (prêt du local, promotions de nos activités etc...) et au soutien de la Mairie de Malarce sur la Thines (subventions, salle de la mairie pour les expositions, local de stockage).



le 3 août

Cette année, la chaleur était au rendez-vous. Cette soirée fut une réussite. aidés par une équipe de bénévoles efficace et joyeuse, nous avons pu concocter un délicieux poulet basquaise qui a enchanté les quelques 140 convives.



Maison relais du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Elle propose : un point/informations sur les activités de découverte du pays des Vans en Cévennes et du Parc, un espace boutique/artisanat avec des produits locaux. C'est aussi un lieu où l'on peut se poser pour prendre un verre ou déguster une glace tout au long de l'année.

### La maison du Gerboul

La Maison du Gerboul a entamé sa nouvelle saison le 10 février 2024. La fréquentation a été en hausse par rapport à 2023.

Côté boutique, une 30aine de producteurs et artisans proposent leurs productions en dépôt-vente. Pour l'été, nous avons embauché Yann Kerangueven pour secondar Philippe Halais, salarié permanent. Expérimenté et efficace, il s'est beaucoup investi et le duo avec Philippe a très bien fonctionné. Les glaces "Terre Adélice" sont toujours autant appréciées et sont souvent une motivation pour monter au village après la baignade !

Un accès gratuit à internet est proposé. Il est utilisé à la fois par des habitants de la vallée et par les vacanciers de passage ou en résidence aux gîtes communaux de Thines.



4 expositions en 2024

Chlotilde STAES,

vernissage le vendredi 5 juillet



Tom JOSEPH,

Dessin et sérigraphies. Plusieurs permanences ont été réalisées pour expliquer son travail.



THINES



Réinstallation partielle des photos sur le sentier des poètes durant l'été à l'initiative de la Mairie. Ce sont des images reflétant la vie quotidienne des habitants de Montselgues et de la vallée de la Thine dans les années 1930- 1940, Les négatifs sur plaque de verre de ces photographies ont été retrouvés à La Bogne, route de Tastevins où vivait Louissette Dubois .

« Castanea Vibrations, voyage sonore dans la châtaigneraie ».

Les visiteurs , sur des chaises longues, ont pu écouter cette expo photo-sonore originale et énigmatique . Jérôme Hoffmann, de Braquage sonore & Cie, est musicien compositeur, manipulateur, constructeur sonore et géographe de formation. Il s'agissait de révéler, par la création artistique, les sons de ce paysage qui nous entoure. Pour ce projet, Jérôme Hoffmann s'est entouré de la photographe ardéchoise Alexa Brunet et du graphiste Stéphane Perche. Cette exposition a été clôturée par le concert du voyage sonore le 7 septembre dans l'église de Thines. C'était également le jour de l'inauguration des panneaux GéoParc que vous pourrez apprécier et lire lors de vos balades dans le village.



Hommage

Line BACONNIER,

Les amis de Thines ont participé à l'hommage organisé par sa famille le 20 septembre 2024 au cimetière de Thines.



**DIMANCHE 19 MAI 2024**  
Eglise de THINES à 18h00

DUO DE VIOLE DE GAMBE



**ECCO LA MUSICA**

Heike Maria Hümmel Arno Jochem de La Rosée

Entrée 10€



4 concerts



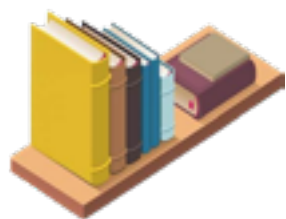
La vie de la  
commune



Après 5 rendez-vous manqués en 2023, la photo des habitants a pû avoir lieu le dimanche 23 juin en haut du village de Thines. Cela faisait déjà 7 ans que la dernière avait été prise.

Plus de 70 personnes étaient présentes pour immortaliser ce moment qui a été suivi par un pique-nique convivial sur la terrasse et dans la mairie.





## L'association Planète Bibli et Céline, adjoint du patrimoine, vous accueillent à la bibliothèque municipale le jeudi de 17h à 19h (horaires été) et de 16h à 18h (horaires hiver).

L'adhésion à la bibliothèque est de 5€ par adulte pour un an, elle est gratuite pour les enfants jusqu'à 18 ans, la carte de lecteur qui vous est remise vous permet d'emprunter 15 documents dans votre bibliothèque, et jusqu'à 20 documents dans l'ensemble des médiathèques et bibliothèques du réseau de lecture publique Pays des Vans en Cévennes. Vous pouvez réserver en ligne des documents disponibles dans d'autres bibliothèques, ils seront acheminés grâce aux navettes hebdomadaires, vous pouvez également emprunter une œuvre de l'artothèque, pour une durée de 2 mois, le catalogue est consultable sur le site de la Médiathèque intercommunale et les œuvres disponibles sont visibles à la Médiathèque. Vous trouverez dans notre fonds et dans le fonds prêté par la Médiathèque Départementale de l'Ardèche des BD, des romans, des documentaires pour adultes et enfants ainsi que des albums pour les tout-petits.



## L'Assemblée générale de l'association Planète bibli s'est tenue le 20 février.

Trois ateliers d'écriture ont été proposés par Isabelle Cou lomb en 2024, en avril, en septembre et en décembre. Soirées conviviales de partages autour de l'écriture, accessibles à tous et à toutes, n'hésitez pas à vous joindre à nous !

Le jeudi 08 août, dans le cadre des « Lectures dans l'herbe » initiées par les bibliothécaires de la Médiathèque intercommunale, Céline a proposé une sélection de livres pour petits et grands ainsi qu'une lecture d'albums aux enfants.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, la projection du film programmée le 22 novembre à l'occasion du Mois du Film documentaire n'a pu avoir lieu, nous vous donnons donc rendez-vous en novembre 2025 pour une nouvelle projection.

Un petit mot pour remercier vivement Frédéric Mathieu, notre référent depuis plus de vingt ans à la Médiathèque Départementale, remerciements pour les échanges nombreux et nourris, pour son aide précieuse dans la constitution de notre réseau de lecture publique, pour sa disponibilité et sa bienveillance permanentes. Une restructuration des services est à l'origine de ce changement, c'est désormais Magali Vacquier qui est notre référente à la MDA.

**Remerciements également aux bénévoles de Planète bibli pour leur soutien et leur présence. Aux lecteurs et lectrices qui continuent de pousser la porte de la bibliothèque tous les jeudis.**



**Contact bibliothèque :**

**[bibliothequemalarce@laposte.net](mailto:bibliothequemalarce@laposte.net)**

**Site Médiathèque interco. et réseau :**

**<https://cdc-vansencevennes.reseaubibli.fr/index.php>**

# ÉCOLE intercommunale de Gravières ( Les Saelles, Malarce-sur-la- Thines , Gravières )

65 élèves au total dont 17 en-  
fants de notre commune.

Quelques petits changements cette an-  
née dans l'équipe des enseignantes et des  
agents municipaux: du fait des effectifs de  
maternelle, 2 ATSEM sont présentes le ma-  
tin et la salle de sieste est transformée en  
succursale de classe durant la matinée.  
Diverses activités sportives notamment la  
découverte de l'escrime et toujours l'ap-  
prentissage à la piscine La perle d'eau .  
L'intervenant en musique pris en  
charge par la communauté de com-  
munes vient à l'école pour les 3 classes.  
Projet avec l'association « lire et faire lire » -  
Ces séances de lectures offertes ont rencontré  
un vif succès auprès des enfants l'an dernier.:

## *Le concours national*

### *« Un pour tous, tous pour lire ».*

Dans le cadre des projets avec le CTE-  
AC pris en charge par la communauté de  
communes les trois classes ont démar-  
ré un projet autour de l'architecture avec  
la maison de l'architecture- de l'Isère.  
Depuis la rentrée de septembre, les maternelles  
continuent l'expérience de l'école dehors.

**Spectacle de Noël offert par les mairies aux  
élèves : mardi 10 décembre**

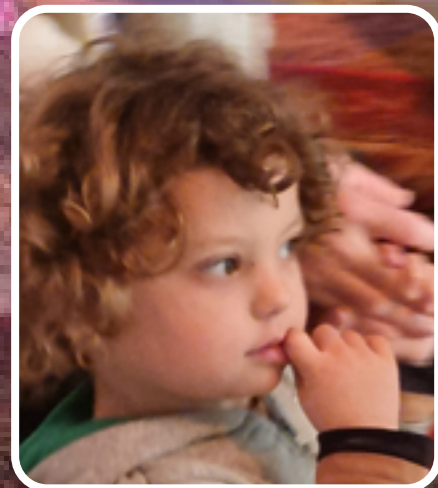


La vie de  
la commune



La vie de  
la commune

Avec 5 naissances cette année, la jeunesse de la commune se porte bien. Cette année 38 enfants de 0 à 14 ans ont été conviés mercredi 18 décembre, au spectacle conté qu'offrait la mairie avec la traditionnelle visite du père Noël et son lutin pour la distribution des cadeaux.





## Le Samedi 14 décembre ,

la commune de Malarce-sur-La-Thines fêtait ses aînés et ses employés communaux (8) - 85 personnes (de + de 65 ans) avaient été invités en mairie de Malarce . Plus de la moitié de nos aînés ont répondu à l'appel cette année , jolie ambiance faite de chants et de danses autour d'un délicieux buffet « fait maison » par Bérengère de l'auberge de Thines, accompagné de fromages et pâtisseries orientales provenant d'artisans des Vans.

Une surprise attendait les convives , en plus du « petit présent municipal », Une nouveauté cette année : le tirage au sort d'un super cadeau : un double coffret « bien-être » massages et spa à la Perle d'eau de Lablachère: Mme RAMBAULT ( Les trouillasses) était l'heureuse gagnante de cette année.

L'année prochaine un autre « super lot » sera proposé.

Voici le cadeau de cette année: une belle gourde



## Elections 2024

Beaucoup de votes cette année et de dimanches occupés pour nos élus

Infos municipales



Premier vote pour Diego, tout juste 18 ans, le plus jeune électeur de la commune

## Été 2024

Travaux de réparation des câbles sur tous les pylônes très haute tension de la commune toujours très impressionnant à voir.



## Gîtes de Thines

TARIFS

### Gîte d'étape

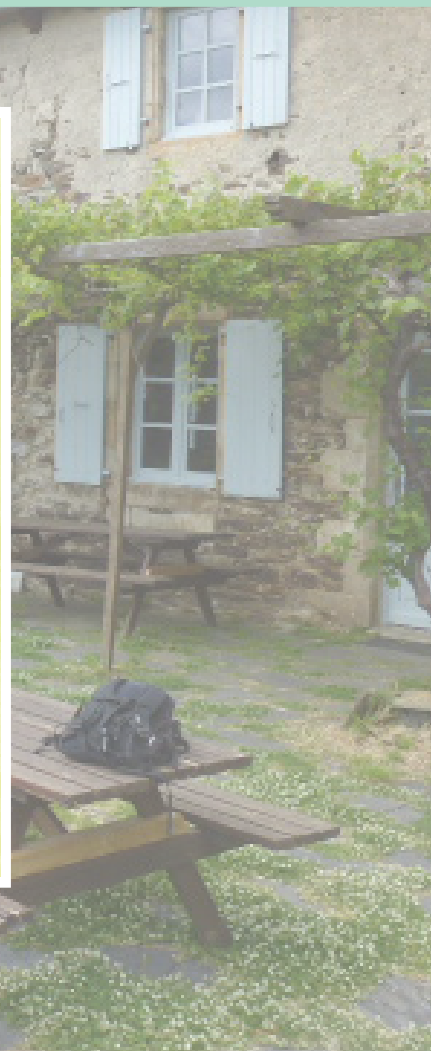
Ouverture du 1er mars au 5 novembre  
17€ la nuit/personne + taxe de séjour

### Gîte rural

Ouverture du 1er février au 31 décembre

Du 1/02 au 31/03 : week-end : 150€ - la semaine : 370€  
Du 1/04 au 31/05 : week-end : 150€ ; la semaine : 380€  
Du 1/06 au 15/09 : week-end : 160€ ; la semaine : 400€  
Du 16/09 au 01/01 : week-end : 150€ ; la semaine : 370€

[gite.thines@laposte.net](mailto:gite.thines@laposte.net)  
Tel : 06 49 41 41 96



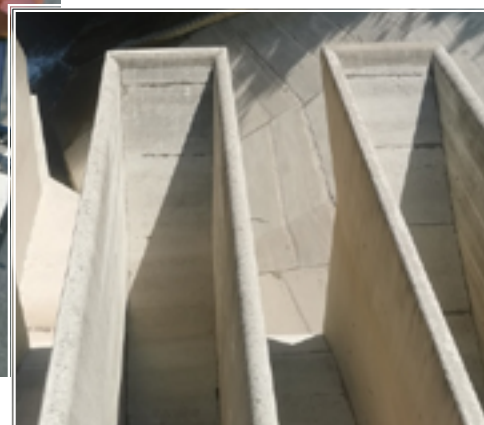


VISITE

du



Visite avec Mme la Prefète



BARRAGE DE MALARCE



Dans la continuité de la formation secourisme faite par les employés communaux l'année dernière, c'était au tour des élus volontaires de suivre cette formation d'une journée aux gestes de premier secours. La formation, mutualisée avec La commune de Ste Marguerite La Figère, s'est déroulée en mairie de Malarce.



Exposition à Thines

Pour la 2ème année, La mairie a organisé une expo dans la mairie de Thines Dorénavant, la mairie gardera un créneau d'un mois, en accord avec l'association des Amis de Thines, pour une exposition soit sur un sujet historique, agricole ou culturel Cette année, l'exposition était sur la vigne.



THINES Expo



Sous la treille...

passé et présent de la viticulture ardéchoise



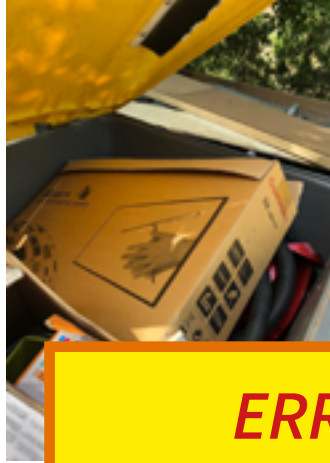
Les étapes les plus importantes de l'histoire de la viticulture dans le département : origines, rôle du vin comme moyen d'échange, vignobles de prestige et cépages très nombreux d'avant le phylloxéra, solutions alternatives aux maladies, mouvement coopératif et modernisation au XXe siècle.

Mairie de Thines





Infos municipales

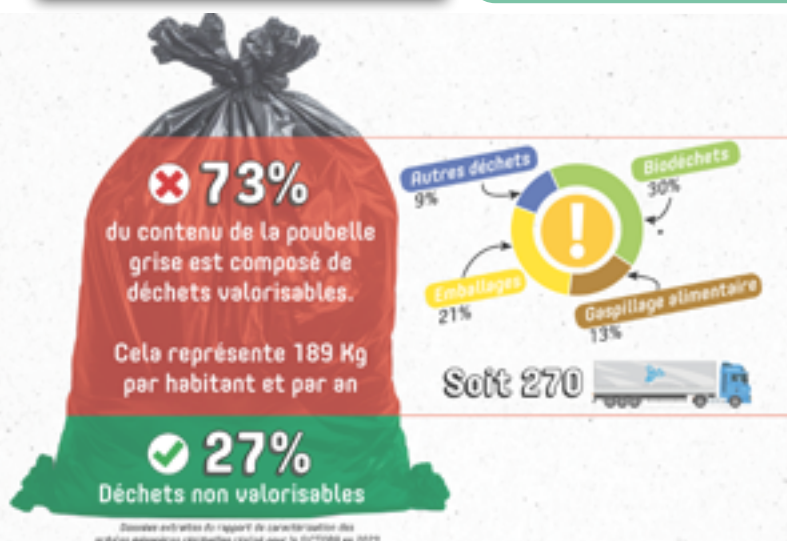


**ERREURS DE TRIS  
A NE PAS COMMETTRE**  
qui coûtent cher à la collectivité





**DES SOLUTIONS EXISTENT POUR RÉDUIRE NOS ORDURES MÉNAGÈRES**



**TRIONS tous les emballages et papiers**



**COMPOSTONS tous les biodéchets**



Depuis le 1er Janvier 2024, il est obligatoire d'utiliser un composteur pour trier ses biodéchets.

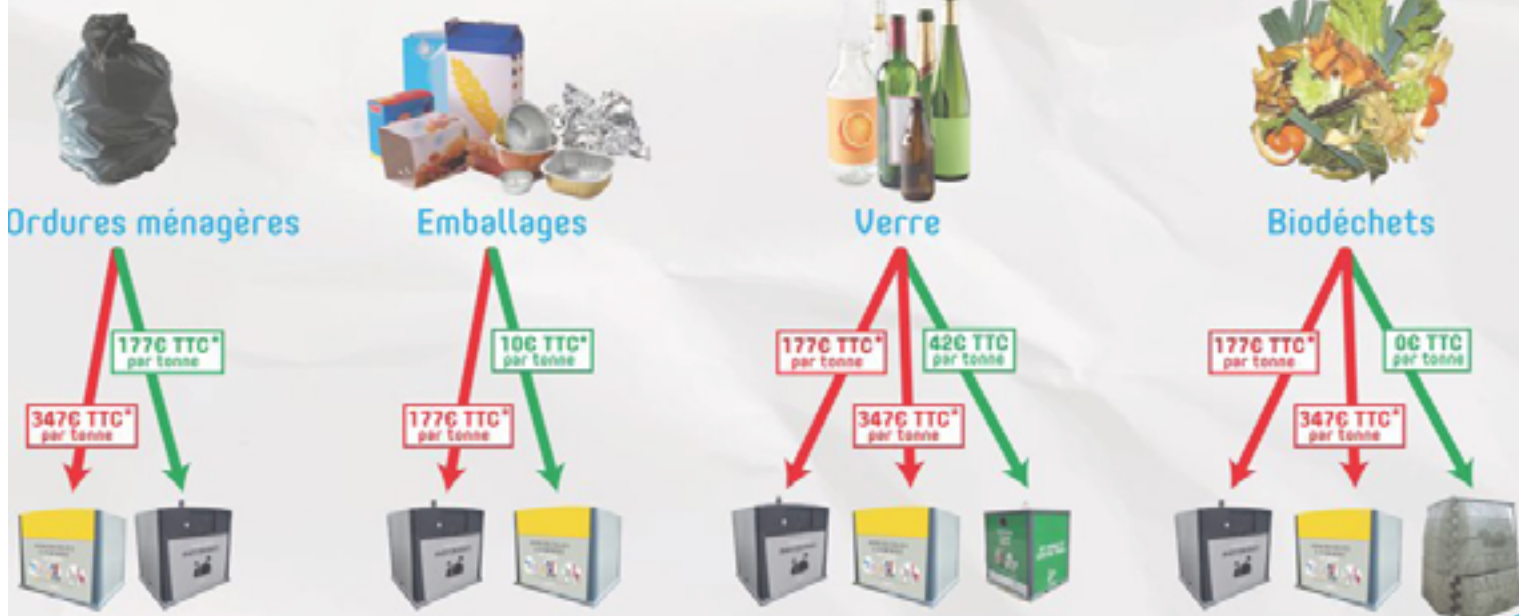
Le SICTOBA vous accompagne dans ce changement de pratiques à travers trois initiatives :

- Organisation d'ateliers de sensibilisation au compostage individuel. Un kit du compostage vous est offert à l'issue de cet atelier, comprenant : 1 composteur individuel, 1 bio-seau pour l'alimenter, 1 guide pratique du compostage.
- Accompagnement sur 3 ans pour la mise en place d'aires de compostage partagé sur le territoire. 15 à 20 communes accompagnées en 2024.
- Vente de composteurs individuels (30€)

Inscrivez-vous aux ateliers ou réservez votre composteur individuel : [accueil@sictoba.fr](mailto:accueil@sictoba.fr) | 04 75 39 06 99

# LES ERREURS DE TRI

Un surcoût pour les usagers



source : matrice des coûts, 2022

\* hors coût de collecte

### Formation mutualisée

Le droit funéraire étant un droit complexe et litigieux, une formation a été organisée avec des communes voisines.

Ce sont donc des agents et des élus des communes de MALBOSC, SAINT-ANDRE LACHAMP et SAINT-PAUL-LE-JEUNE qui se sont retrouvés en mairie de Malarce pendant une journée pour aborder diverses thématiques autour des cimetières.



Un travail important a commencé dans nos 3 cimetières. Dans un premier temps un état des lieux de chaque tombe a été fait afin de vérifier l'exactitude des informations détenues pour chacune des concessions. Des courriers ont été adressés aux concessionnaires pour actualiser les données mais également à ceux dont l'entretien des tombes n'était pas assuré. Enfin les plans et les registres ont fait l'objet d'une mise à jour sauf pour le cimetière de Malarce. Le conseil municipal a également voté la mise en place d'une prestation d'entretien des tombes. Les concessionnaires qui le souhaitent pourront faire appel à la mairie pour débroussailler les tombes. Ce travail effectué par nos agents techniques sera facturé 80€ Le règlement du cimetière viendra également détailler les petits travaux qui pourront être proposés en sus.

#### **Projets à venir :**

##### **A court terme :**

- Informatisation des registres des concessions : Afin de mettre un terme aux registres papiers et d'assurer la conservation des données relatives aux concessionnaires et à leurs ayants droits, la commune va investir dans un logiciel en 2025.

- Mise à jour du règlement des cimetières : Le règlement de nos cimetières est ancien et nécessite d'être complété.

##### **A moyen terme :**

- Création d'un ossuaire : Indispensable pour résoudre la problématique du manque de places, un ossuaire permettrait à la commune de procéder à la reprise des concessions abandonnées afin d'y recueillir les ossements restant dans ces tombes.

#### **Bonnes pratiques du concessionnaire**

Lorsque vous souscrivez à une concession, il est important d'indiquer

- Les personnes qui sont autorisées à être inhumées dans la concession (membres de la famille, amis, autres)

- Les noms et prénoms des personnes qui seront en charge de l'entretien et du renouvellement de la concession à expiration.

Il appartient au concessionnaire de transmettre ses nouvelles coordonnées en cas de déménagement. Le concessionnaire doit également vérifier la date d'expiration de la concession. Sachez que la commune pourra procéder à la reprise de la concession à l'expiration d'un délai de 2 ans après la date d'échéance.

#### **Les cendres**

Alors que la crémation est de plus en plus plébiscitée (1% seulement en 1980 contre 40 % aujourd'hui), il convient de faire quelques petits rappels.

La loi 2088-1350 du 19 décembre 2008 est très importante puisqu'elle vient préciser pour la première fois le statut des cendres en indiquant que « Le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort. Les restes des personnes décédées, y compris les cendres de celles dont le corps a donné lieu à crémation, doivent être traités avec respect et dignité et décence ». Par cette loi, les cendres sont désormais assimilées à la dépouille mortelle et bénéficient d'une protection identique au corps des personnes inhumées. Il n'est désormais plus possible de conserver une urne à domicile et celle-ci doit être prise en charge par des opérateurs funéraires.

#### **Dispersion des cendres :**

La dispersion des cendres doit faire l'objet d'une demande préalable en mairie. Le demandeur doit indiquer l'identité du défunt, la date et le lieu du décès, ainsi que la date et le lieu de dispersion. Si la dispersion intervient sur le domaine privé, l'autorisation du propriétaire du terrain est nécessaire. Celle-ci sera génératrice d'une servitude. La dispersion n'est pas possible sur les jardins publics et privés, sur la voie publique, sur les champs et les espaces cultivés ainsi que les voies fluviales et les cours d'eau.

# Commission Action Sociale



## Tableau des aides sociales

AIDES	Montants
<b>Aide alimentaire d'urgence</b>	
Pour une personne seule :	Jusqu'à 100€
Pour un couple :	Jusqu'à 200€
Par personne à charge :	40 €
<b>Aide financière exceptionnelle</b>	
	100€ maximum
<b>Prêt</b>	
	400€ maximum
<b>Bon carburant</b>	
	50€ maximum
<b>Centres de loisirs, centres aérés et colonies de vacances</b>	
	10€ par jour par enfant dans la limite de 150€ par an
<b>Aides aux activités - Enfants</b>	
	50€ par an par enfant

La Commission Action Sociale est née suite à la dissolution du Centre Communale d'Action Sociale en 2022. Elle est composée de membres du conseil municipal (Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON et Valentin BESNIER) et d'habitantes de la commune (Colette TRIBOUILLARD, Joëlle

SIRACUSA et Manon DHORNE). Elle a pour rôle de gérer les demandes d'aides sociales mais également l'organisation des festivités de Noël. Cette année la commission a travaillé sur la rédaction d'un règlement. Celui-ci retrace les aides pouvant être demandées par les habitants de la commune. Vous pouvez le retrouver sur le site de la commune (page d'accueil – onglet « Commission action sociale »). Il présente les différentes aides pouvant être accordées ainsi que les conditions d'attributions. Une adresse mail a également été créée pour adresser vos demandes à :

[actionsocialemalarce@orange.fr](mailto:actionsocialemalarce@orange.fr)



# PANORAMA de l'année 2024

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche



## Le Géoparc UNESCO des Monts d'Ardèche fête ses 10 ans

Voici 10 ans que notre patrimoine géologique est reconnu par l'UNESCO. 10 ans c'est infime comparé aux 550 millions d'années nécessaires pour la formation des exceptionnels paysages du territoire.

La gestion du Géoparc combine conservation et développement durable tout en impliquant les habitants. Il y a actuellement 213 géoparc mondiaux UNESCO dans 48 pays.

Des aménagements pour améliorer l'accessibilité et la visibilité sont en cours sur les Géosites, comme à Meyras, où la Mofette peut désormais être visitée. Parmi les futurs projets, un casque de réalité virtuelle pour s'immerger dans les ères géologiques du territoire, du Trias aux jeunes volcans.

## 15 aménagements 2024

accompagnés par le Parc, dont

- > Un kiosque nature pour la plage de Fontugne à Saint-Sauveur-de-Montagut - Espace Naturel Sensible (ENS) des Boutières
- > Une plate-forme d'observation des vautours et du paysage à Montselgues
- > Un parcours d'interprétation du Géosite du hameau de Thines.
- > Un belvédère en bois de châtaignier pour le col de Meyrand



- > Une expérience de visite renouvelée à la Maison du châtaignier à Saint-Pierreville
- > Une nouvelle scénographie pour le Maison du bœuf AOP Fin gras du Mézenc à Chaudeyrolles



## Urgence écologique et climatique «Il n'est pas trop tard puisqu'on est là»

Le Parc et la Compagnie La Ligne s'emparent du sujet et s'associent autour d'une création. Au cours de l'année 2024, la compagnie de théâtre documentaire est allée à la rencontre des habitants des Monts d'Ardèche pour concevoir un spectacle s'inspirant des idées de chacun. En partenariat avec 5 Communautés de communes, l'enjeu est de collecter la parole et créer des récits mobilisateurs pour sensibiliser chacun et accompagner le changement de comportements, en s'appuyant sur le quotidien des habitants.



## ITINÉRANCE - Guide randonnée Parcours d'art dans la nature le Partage des eaux

Réalisé par Septéditions, artisan éditeur en Ardèche, le livre est à «mi-chemin» entre le guide randonnée et le carnet de voyage. Riche de 10 cartes et pas-à-pas descriptifs de chaque étape ou boucle, l'ouvrage de 80 pages illustrées de 48 photos, propose une évasion dans les merveilleux paysages des Monts d'Ardèche, labellisés Géoparc mondial UNESCO. Prix : 15 euros. Disponible dans toutes les librairies du Parc.



## Des nouveaux sites Natura 2000

La Région a confié au Parc l'animation de 8 nouveaux sites à forts enjeux de biodiversité reconnus à l'échelle européenne.

## 215 événements aux 4 coins du Parc



En 2014, le Parc a organisé ou contribué à 215 rendez-vous géologiques, biotrésors, PARTAGE DES EAUX, cinéma au village, maison du Parc, Castagnades... Vous avez été plus de 5850 à participer. En 2025, le Parc vous donne à nouveau rendez-vous pour une année d'animations dans les Monts d'Ardèche ! Retirez l'agenda 2025 dans les offices du tourisme du territoire ou sur le site internet du Parc.

## Suivez le Parc

> CENTRAL PARC, une chronique mensuelle à écouter sur les radios locales et en podcast



S'abonner gratuitement à

- > la newsletter tous les mois
  - > le fanzine 3 fois par an
- via le site [www.parc-monts-ardeche.fr](http://www.parc-monts-ardeche.fr)

Sur les réseaux sociaux

Facebook : @parcdesmontsardeche  
Instagram : @parc\_monts\_ardeche

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche  
50 rue Marie Sauzet  
07380 JAUJAC  
[accueil@pnrma.fr](mailto:accueil@pnrma.fr) / 04 75 36 38 60  
[www.parc-monts-ardeche.fr](http://www.parc-monts-ardeche.fr)







Des actions municipales sur le Foncier sont en cours afin de protéger certaines zones naturelles comme la création de zones de préemption ou la mise en place de zones de pâturage sur le plateau pour des éleveurs de Montselgues.

Depuis le début de l'année, la gestion des sites ENS (espaces naturels sensibles) est faite par le Parc naturel des monts d'Ardèche à la place de la com.com.

Les animations de sensibilisation aux espaces naturels sensibles ont été conservées et ont lieu chaque semaine en juillet/août par Anaïs LAURIOUX : chargée de mission des sites Natura 2000 et de l'Espace Naturel Sensible Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.



**Début juin,  
le petit aiglon  
de Montselgues  
a été bagué sur  
l'aire des Agnès.  
Il s'agit d'un mâle.  
L'envol a eu lieu un  
mois après .**

**Anaïs LAURIOUX  
Chargée de mission des sites  
Natura 2000 et de l'Espace  
Naturel Sensible  
Plateau de Montselgues et  
vallée de la Thines / Landes  
et forêt du bois des Bartres  
Parc Naturel Régional des  
Monts d'Ardèche**

## Le compostage

Des composteurs, accompagnés de leur « bioseau » sont à retirer en mairie au prix de 30 € ( au lieu de 65 €, la différence étant prise en charge par le SICTOBA) ou gratuitement en participant à un atelier « compostage », pour cela téléphonez au SICTOBA : 04 75 39 06 99 ou [www.SICTOBA.fr](http://www.SICTOBA.fr)



LE COMPOSTAGE est un procédé biologique qui permet la dégradation naturelle des matières organiques (déchets de jardin et de cuisine). Par l'interaction des micro-organismes, de l'humidité et de la circulation de l'air, ces matières organiques sont alors transformées en humus ou compost, amendement organique qui favorise la fertilité du sol. Arrêtons de jeter ou de brûler, valorisons nos déchets !

### COMMENT COMPOSTER

Il existe différentes manières de réaliser son compost. Il s'agit de choisir celle la plus adéquate :

Installer votre composteur ou tas dans un endroit ombragé (si possible) et à même le sol, pour que les vers de terre puissent remonter dans le compost.

Déposer tous les déchets verts et organiques au fur et à mesure de leur production.

Fragmenter ou broyer les matières dures et ligneuses.

Au bout de 10 à 12 mois minimum, vous obtenez un compost prêt à l'emploi.

Pour les petits volumes tels que les déchets de cuisine : le compost à l'aide d'un composteur individuel est conseillé.

Esthétique et propre, le composteur individuel peut s'installer dans un jardin, près de l'habitation

### POURQUOI COMPOSTER

Le compostage individuel répond à plusieurs enjeux, tant en termes d'écologie que d'économie, en parfaite cohérence avec notre contexte actuel. En effet, cette pratique permet à la fois :

- d'agir en éco-citoyen en limitant le volume de déchets à traiter et donc de réduire de 30 %, soit environ 100 kg par an et par habitant, les déchets qui encombrant notre décharge.

De ce fait, le compostage individuel permet :

- de limiter l'augmentation des coûts d'élimination des déchets.
- de fabriquer naturellement un excellent amendement riche en oligo-éléments, augmentant la fertilité de votre terre et favorisant son pouvoir de rétention en eau.
- de réduire ainsi vos achats et / ou votre consommation en fertilisants chimiques .

Mieux respirer  
c'est ça l'idée !  
NON POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

# ARRÊTONS DE BRÛLER !

## Valorisons nos déchets verts



# L'entretien des berges et du lit de nos rivières



L'article L. 211-7 du Code de l'Environnement donne la possibilité aux collectivités publiques, comme l'Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardecche (EPTB), de se substituer aux riverains pour l'entretien des cours d'eau.

Les travaux sont alors réalisés dans un objectif d'intérêt général.

Ils s'inscrivent dans une approche globale du fonctionnement des milieux aquatiques et assurent une action cohérente et pérenne de l'amont à l'aval de la rivière.



## **Berges, forêts alluviales et galets : essentiels pour la qualité de l'eau et la biodiversité des rivières.**

Les berges, la végétation de bord de cours d'eau (ripisylve), ou encore les cailloux et galets du fond du lit, ont de nombreuses fonctions : filtration des polluants, ombrage, maintien de la fraîcheur de l'eau, habitats et nourriture pour les animaux, stabilité des berges, ralentissement des crues petites et moyennes...

Sources de multiples richesses, nos cours d'eau étaient autrefois entretenus par nécessité : les arbres morts et embâcles servaient de bois de chauffage, les rejets des saules et aulnes, fréquemment taillés, nourrissaient le bétail, les biefs aménagés conduisaient l'eau aux moulins ou irriguaient des cultures en terrasses.

Au fil des siècles, les activités autour des rivières ont beaucoup évolué, les activités traditionnelles disparaissent peu à peu, mais l'eau reste un élément central pour les nouveaux usages : production d'hydroélectricité, loisirs et tourisme, irrigation...

Ces changements ont modifié le fonctionnement naturel de la rivière et l'absence d'entretien peut aggraver les phénomènes d'érosion de berge, les embâcles ou même les risques liés aux inondations.

**La question de l'entretien des berges de nos cours d'eau, par qui et comment, reste donc importante...**



## Qui sommes nous ? Principes d'intervention : L'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche est né de la fusion des syndicats de rivière Ardèche Claire, Beaume Drobie et Chassezac.

E.P.T.B

### Les rivières, patrimoine commun ou propriété privée ?

**L'eau qui coule  
n'appartient à personne**

"l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur, et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont de l'intérêt général" (Art. 1 de la Loi sur l'Eau de 1992 et de 2006)

**les berges et le fond  
du lit sont privés**

les rives, berges, alluvions, îles et îlots, fond jusqu'au milieu du lit sont propriété des propriétaires riverains (Art. 215-2 du Code de l'Environnement)



Il a pour missions la préservation des rivières (analyses de la qualité des eaux, travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau, sensibilisation aux économies d'eau...) et la prévention des risques d'inondations.

Les travaux sont alors réalisés dans un objectif d'intérêt général. Ils s'inscrivent dans une approche globale du fonctionnement des milieux aquatiques et assurent une action cohérente et pérenne de l'amont à l'aval de la rivière.

### Une propriété avec des droits et des devoirs\*

#### Le devoir d'entretien du lit du cours d'eau (Art. L214-15 du Code de l'Environnement) :

Le propriétaire riverain doit entretenir régulièrement le cours d'eau par enlèvement des embâcles et débris et par élagage et recepage de la végétation des rives. Cet entretien doit maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux, préserver la faune et la flore et le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.



La plupart des interventions en rivière nécessite une déclaration ou une autorisation (Art. R214-1 du Code de l'Environnement) : avant tout travaux, demandez conseil à un technicien de rivière de l'EPTB ou à votre Direction Départementale des Territoires (DDT) afin de respecter la réglementation et les milieux naturels !

#### Des droits et des interdictions :

##### Droit de prendre de l'eau dans la rivière

Seul le propriétaire riverain peut être autorisé à prélever de l'eau. Il doit comptabiliser les volumes qu'il prélève. Pour tout prélèvement inférieur à 1000m<sup>3</sup>/an, il peut être réalisé sans autre formalité. Pour tout prélèvement supérieur à 1000m<sup>3</sup>/an, il ne peut être réalisé qu'après obtention d'une autorisation délivrée par le service Environnement/Pôle Eau de la DDT. Un débit minimum, dit "débit réservé", doit toujours être laissé dans la rivière. Il permet de garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui la peuplent. Toute personne prélevant de l'eau est tenue de respecter les réglementations en vigueur et en particulier les éventuelles restrictions d'usages des "arrêtés sécheresse" (niveaux alerte, alerte renforcée et crise).

##### Interdiction de prélever ou apporter des matériaux dans le lit majeur de la rivière

Les extractions et les remblais ont de forts impacts sur la rivière et la faune aquatique. Tout remblai, déplacement, prélèvement ou extraction de matériaux solides dans le lit d'un cours d'eau est donc soumis à autorisation délivrée par le service Environnement/Pôle Eau de la DDT. En règle générale, les extractions ne sont autorisées qu'en cas de nécessité avérée pour le bon fonctionnement de la rivière et sous réserve que les matériaux soient remis dans le cours d'eau à l'aval. Les remblais sont en général interdits.

##### Droit de pêche mais interdiction d'introduire des espèces envahissantes




Le propriétaire dispose du droit de pêcher dans la partie du cours d'eau qui lui appartient, sous réserve qu'il s'acquitte de la taxe piscicole et adhère à une association de pêche. Pour préserver la biodiversité, l'introduction d'espèces nuisibles envahissantes dans la rivière (tortue de Floride, perche soleil, écrevisse américaine, ...), même sur sa propriété, est interdite. Il faut, de même, être vigilant à la dissémination des végétaux envahissants (renouée asiatique, ailante, robinier faux acacia...).

##### Conditions de clôture


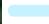


Le propriétaire peut clôturer sa parcelle en limite de la rivière, sous réserve de ne pas faire obstacle à l'écoulement des eaux.

\* Liste des principaux droits et devoirs, liste non exhaustive. Se référer aux Code rural, Code de l'Environnement, Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006 et ses Décrets d'application - consultables sur : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### Légende

-  Bassin\_Versant\_Chassezac
-  cours d'eau EPTBArdeche
-  linéaire concerné par le chantier

### détails intervention

-  acces vehicules
-  bras de crue
-  limite amont
-  limite aval




Les travaux « bords de rivière » sur notre commune ont eu lieu en février 2024 dans les quartiers des Moulins (Thine), Maurines (Thine) et au Champ d'Eynes (Chassezac)





### Modalités de mise en oeuvre :

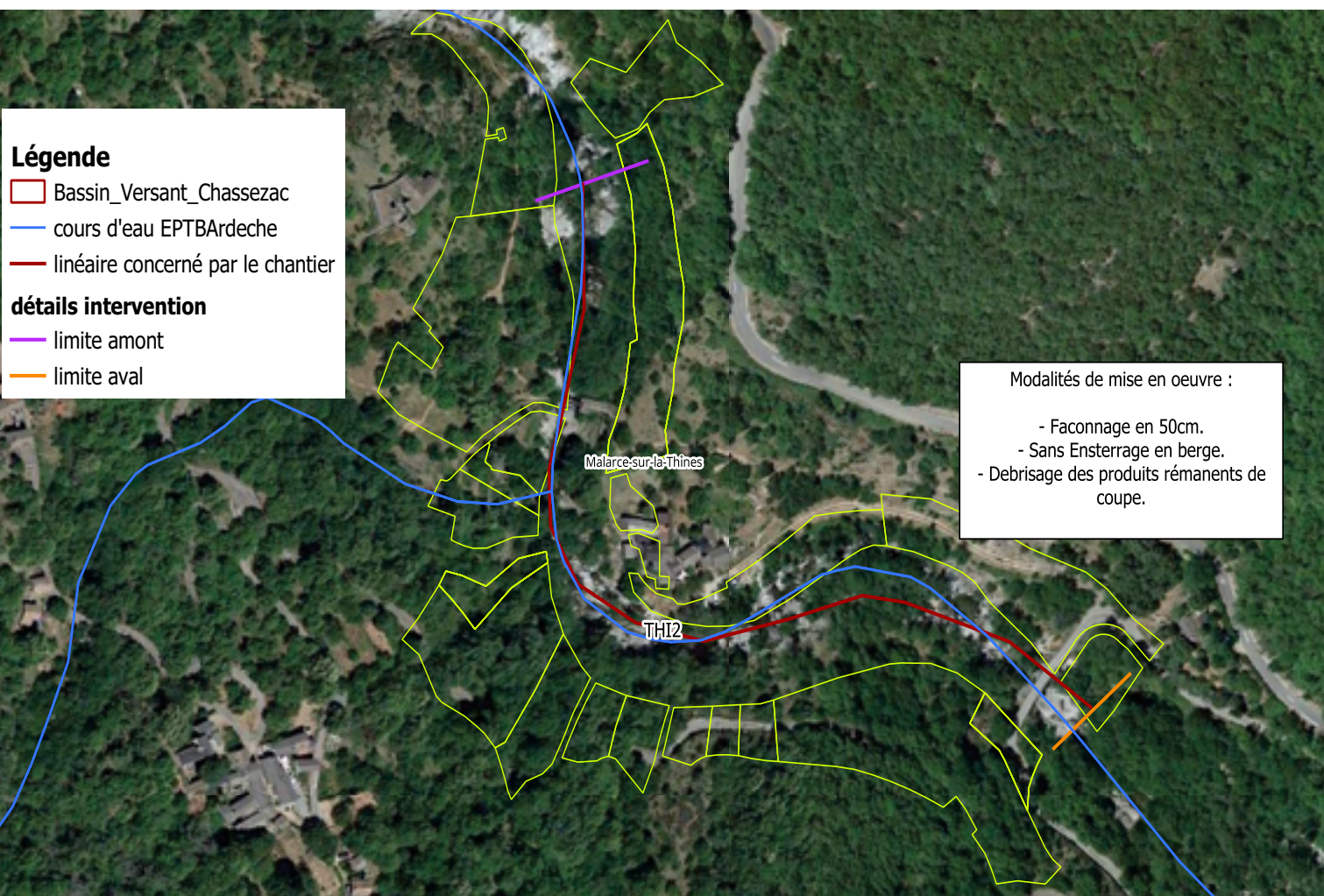
- Faonnage en 50cm.
- Sans Ensterrage en berge.
- Debrisage des produits rémanents de coupe.

### Légende

-  Bassin\_Versant\_Chassezac
-  cours d'eau EPTBArdeche
-  linéaire concerné par le chantier

### détails intervention

-  limite amont
-  limite aval



### Modalités de mise en oeuvre :

- Faonnage en 50cm.
- Sans Ensterrage en berge.
- Debrisage des produits rémanents de coupe.

Enjeux du secteur:  
Habitations isolées - Ouvrages  
Objectifs principaux:  
Favoriser les écoulements - limiter apport de bois - Eviter érosions - maintien fonctionnalité bras de crues



# La Communauté de communes au service des habitants de son territoire

La Communauté de communes regroupe des pôles dans lesquels sont répartis les différents services, qui correspondent aux "compétences" (ou champs d'action) qu'elle porte, soit en direct, soit par le biais de partenariats.

Le travail de ces services vous est rapporté annuellement dans notre bulletin intercommunal qui paraît en janvier.

Voici un panorama de nos services !

## PÔLE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Éducation Artistique et Culturelle (EAC)  
04.26.78.49.24

Lecture publique et médiathèque  
04.75.3784.45

École de musique  
07.57.44.29.85

Patrimoine / Dolmens  
04.26.78.49.24

## PÔLE ACTION SOCIALE

Centre de loisirs "Les Balladins"  
07.75.44.43.19

Crèche "Les Poussins"  
04.75.94.92.87

Relais Petite Enfance  
06.70.68.05.07

France services  
04.82.77.11.17

Médiateur Santé  
07.57.76.71.55

Contrat Local de Santé (CLS)  
07.48.13.36.84

## PÔLE COLLECTE & ASSAINISSEMENT

Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)  
07.57.45.89.63

Collecte des ordures ménagères  
07.57.44.29.86

## PÔLE AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Petites Villes de Demain (PVD)  
07.48.1165.67

Territoire à Énergie POSitive (TEPOS)  
07.48.13.38.01

Économie, zones artisanales et aides aux entreprises  
04.75.37.41.22

Tourisme : Office du Tourisme  
04.75.37.24.48  
& Pôle Pleine Nature  
06.34.14.20.44

Service Public de Rénovation de l'Habitat  
04.75.35.87.34

Plan Alimentaire Inter-Territorial  
06.41.34.90.56

Location de Vélos à Assistance Électriques  
04.75.37.41.22

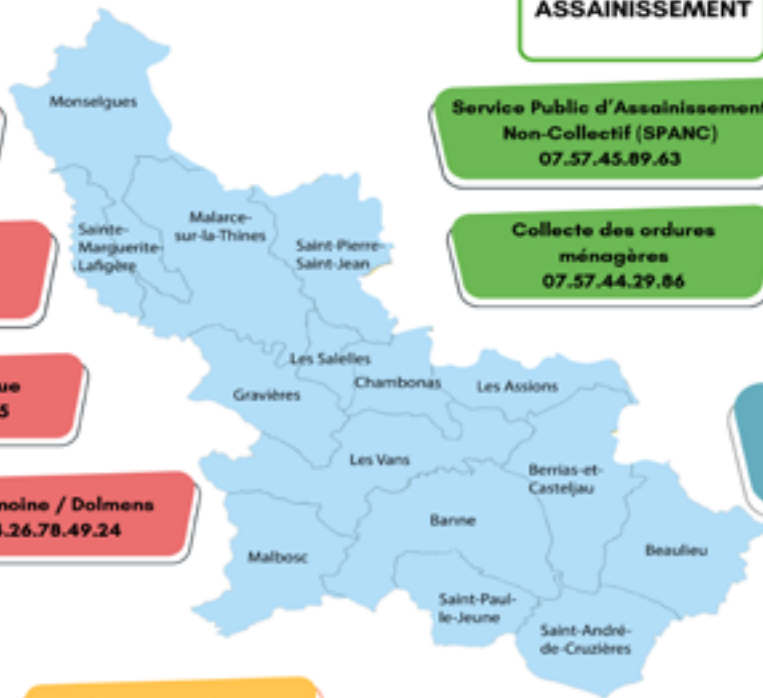
Espace coworking  
04.75.94.95.59

ET SUR NOTRE SITE INTERNET :  
WWW.CDC-VANSENCEVENNES.FR

## PÔLE TECHNIQUE

Espace sportif

Brigade verte (entretien des sentiers de randonnée)  
06.15.22.34.18



Montselgues

Sainte-Marguerite-Lafigère

Malarce-sur-la-Thines

Saint-Pierre-Saint-Jean

Les Salelles

Gravrières

Chambonas

Les Assions

Les Vans

Banne

Berrias-et-Casteljaloux

Malbosq

Saint-Paul-le-Jeune

Saint-André-de-Cruzières

Beaulieu



RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Infos détaillées, actualités, comptes-rendus de conseils communautaires, délibérations, publications...

110 place Fernand AUBERT, 07140 LES VANS - [accueil@cdc-vansencevennes.fr](mailto:accueil@cdc-vansencevennes.fr) - 04 75 37 41 22

LES ASSIONS - BANNE - BEAULIEU - BERRIAS-ET-CASTELJALOUX - CHAMBONAS - GRAVIERES - MALARCE-SUR-LA-THINES - MALBOSQ - MONTSELGUES - ST-ANDRE-DE-CRUZIERES - STE-MARGUERITE-LAFIGERE - ST-PAUL-LE-JEUNE - ST-PIERRE-ST-JEAN - LES SALELLES - LES VANS

## Les Âmes aux pieds nus

Tout ce qu'il me faut  
c'est une chambre  
une chambre avec une fenêtre  
pour que l'espace puisse y pénétrer  
la lune  
le soleil  
et les étoiles  
ainsi que la conversation du monde

Maram al-Masri

Village en Poésie



Comme chaque année, lecture d'une poésie lors de la commémoration de Tastevin en août.

Le Printemps des Poètes 2024 célébré par les habitants : cette année, des lectures et des chants lors du Malarché place de la Mairie et au village de Thines, des lectures poétiques offerts aux promeneurs durant l'été par Les Amis de Thines.



## La Voix

Une voix, une voix qui vient de si loin  
Qu'elle ne fait plus tinter les oreilles,  
Une voix, comme un tambour, voilée  
Parvient pourtant, distinctement, jusqu'à nous.  
Bien qu'elle semble sortir d'un tombeau  
Elle ne parle que d'été et de printemps.  
Elle emplît le corps de joie,  
Elle allume aux lèvres le sourire.  
Je l'écoute. Ce n'est qu'une voix humaine  
Qui traverse les fracas de la vie et des batailles,  
L'écroulement du tonnerre et le murmure des bavardages.  
Et vous ? Ne l'entendez-vous pas ?  
Elle dit "La peine sera de courte durée"  
Elle dit "La belle saison est proche."  
Ne l'entendez-vous pas ?

Robert Desnos  
Contrée (1936-1940)



« SI VOUS AVEZ UNE  
IDÉE D'ARTICLES SUR  
L'HISTOIRE DE LA COM-  
MUNE, DES PHOTOS  
ANCIENNES, DES HIS-  
TOIRES NATURELLES  
OU BOTANIQUES »  
ILS SONT LES BIEN-  
VENUS!



**Crédit photographiques:** Delphine Feuillade-Brière, Jean Bykens, Antoine Dumont, Ronna Chalvet, Amélie Morlet, Manon Lhost, Magaly Canobi, Manon Dhorne, Théo Ginier et les chasseurs de Malarce, Marcelline Van den abeen, Les amis de Thines, Le PNR des Monts d'Ardèche, Guillaume Le Baube, nos agents Raphaël, Laurent et Rémi.

**Comité de rédaction:** Delphine Feuillade-Brière, Jean Bykens, Ronna Chalvet, Morgane Guillemoz

**Réalisation:** Emilie Maleysson

**Impression et aides précieuses:** Atelier Pluriel

**Distribution:** Mairie de Malarce-sur-la-Thines

Nous remercions Emilie Maleysson, conseillère municipale pour la conception et la mise en couleur de ce bulletin.

Village en Pêche